

Le président colombien placé en résidence surveillée



La Havane, 19 juin (RHC) Le Tribunal Administratif de Magdalena a récemment placé le président colombien Iván Duque et la ministre de la Culture Angélica Mayolo en résidence surveillée pendant deux jours pour outrage à la cour.

En outre, une amende équivalente à la valeur de deux salaires minimums mensuels légaux commuables du fait de ne pas avoir respecté un arrêt émis par la Cour qui leur a ordonné d'émettre un décret selon lequel le Plan directeur du cinquième centenaire de Santa Marta est adopté, conformément aux dispositions de la loi 2058 de 2020.

La Cour a également ordonné au bureau du procureur général de la nation d'ouvrir et d'entamer des enquêtes disciplinaires en raison du non-respect de la décision de justice rendue par le juge constitutionnel.

De l'avis du Tribunal, Duque et Mayolo « ont encouru le mépris de la sentence d'exécution » émise le 1er juin et se sont rendus coupables d'outrage de la sentence de non-respect » dicté le 1 juin 2021, confirmée par l'arrêt du 24 juin émis par le Conseil d'État », car ils n'ont pas émis le décret par lequel la Nation est associée à la célébration du cinquième centenaire de la fondation de Santa Marta, Magdalena et d'autres dispositions sont émises.

Le 4 juin dernier, la Cour Supérieure du district judiciaire d'Ibagué, une ville à l'ouest du pays, a émis un mandat d'arrêt à domicile à l'encontre d'Iván Duque pour outrage à une décision de justice de 2020 lui ordonnant de protéger une réserve naturelle.

Le jugement a ordonné à Duque de rester dans sa résidence pendant cinq jours et de payer une amende de 15 salaires minimums mensuels, soit environ quatre mille dollars.

Cet arrêt a été rendu parce qu'Iván Duque ne s'est pas conformé à un arrêt de la Cour suprême de justice, qui a déclaré que le parc national de Los Nevados, situé dans la région centrale de culture du café des Andes colombiennes, était un « sujet de droit ».

Duque a déclaré que le juge de la Cour supérieure d'Ibagué, qui a statué contre lui, devrait faire l'objet d'une enquête par la Commission nationale de discipline judiciaire.

« Il est absurde que la juridiction constitutionnelle soit contournée, c'est pourquoi c'est illégal, c'est ouvertement illégal, mais à part cela, c'est une prévarication flagrante et c'est pourquoi nous espérons aussi que la Commission nationale de discipline judiciaire se prononce sur la question et nous espérons aussi que le ministère public fasse de même », a déclaré le président.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/291143-le-president-colombien-place-en-residence-surveillee>



Radio Habana Cuba